

# Rapport SOFIDY 2019 sur l'exercice des droits de vote

**Bien voter est un élément essentiel de la bonne gestion. À ce titre, SOFIDY s'engage pour un actionariat actif, durable et collectif au sein des assemblées générales (« AG ») permettant d'accroître la création de valeur, de renforcer la communication, la pédagogie et les relations internes pour les investisseurs et les entreprises, dans une approche pragmatique.**

## CONTEXTE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2019

2019 a vu une modification du dispositif d'exercice des droits de vote. Afin d'aligner les intérêts de l'ensemble des parties prenantes, SOFIDY a adopté fin 2019 la politique d'engagement et de vote du Groupe TIKEHAU CAPITAL. SOFIDY fait également appel depuis fin 2019 au prestataire externe Institutional Shareholder Services (« ISS ») afin d'améliorer le suivi et la gestion de l'exercice des droits de vote. Une recommandation de vote est proposée par ISS pour chaque résolution de chaque AG. Ces propositions sont analysées par l'équipe gestion actions OPCVM de SOFIDY au regard de la politique d'engagement et de vote. La décision finale du sens de vote revient au Gérant.

## PÉRIMÈTRE DE VOTE

Conformément à l'article 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, SOFIDY rend compte dans ce document de l'application de sa politique de vote pour l'année 2019 au titre du « rapport sur l'exercice des droits de vote ».

Au 31 décembre 2019, SOFIDY gère 2 OPCVM de droit français : « SOFIDY SÉLECTION 1 » et « S.YTIC ».

Avant le déploiement opérationnel d'ISS, la politique de vote 2019 SOFIDY s'appliquait selon les principes de votes suivants :

- les droits de vote sont toujours exercés :
  - si le fonds géré par SOFIDY détient plus de 2 % des parts du capital ou des droits de vote de la société détenue et si l'exposition à la Société détenue est supérieure à 500 K€ ;
  - et/ou si la Société détenue représente plus de 7 % de l'encours du fonds.
- si la société détenue est étrangère, les seuils précédents sont augmentés à 5 % et 2 000 K€ ;
- les droits de vote de sociétés étrangères peuvent toutefois ne pas être exercés lorsque leur coût d'exercice s'avère trop important.

Le périmètre de vote ainsi défini était composé en 2019 de 2 émetteurs détenus dans les 2 OPCVM gérés par SOFIDY. Sur ce périmètre, 2 AG ordinaires se sont tenues en 2019.

Les autres sociétés constituant l'encours des 2 OPCVM ne rentraient pas dans les seuils prévus par SOFIDY et mentionnés ci-dessus.

Suite à la mise en place de l'outil ISS et la mise en place de la politique d'engagement et de vote du Groupe TIKEHAU CAPITAL, SOFIDY via ses 2 fonds OPCVM, s'est engagée fin 2019 à voter aux AG de toutes les entreprises détenues dans des fonds (fonds de fonds exclus), quelle que soit la nationalité des entreprises émettrices, pour autant que l'émetteur fournisse des informations suffisantes et que ses dépositaires soient en mesure de prendre en compte les votes.

4 émetteurs détenus dans les 2 OPCVM gérés par SOFIDY ont fait l'objet d'un vote sur l'intégralité des résolutions proposées. Sur ce périmètre, 4 AG exceptionnelles se sont tenues en 2019.

## BILAN DE L'EXERCICE 2019

Dans le cas où un émetteur serait présent dans les deux OPCVM, il n'est comptabilisé qu'une seule fois, le gérant appliquant la même politique de vote pour tous les fonds.

De façon consolidée, SOFIDY a exercé ses droits de vote en 2019 lors des 6 AG concernées (AG ordinaires ou exceptionnelles) soit un taux de participation de 100 %.

Au cours des 6 AG auxquelles les fonds OPCVM SOFIDY ont participé, 51 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires.

Le Gérant OPCVM a voté contre à 4 projets de résolutions (3 émetteurs concernés), soit 8 % du total des votes proposés. Aucun droit d'abstention n'a été exercé par le Gérant.

Les thématiques concernant les 4 votes contre aux AG sont liées à des enjeux de gouvernance et des autorisations d'augmentation de capital qui n'étaient pas dans l'intérêt des actionnaires minoritaires.

À ce titre, SOFIDY respecte les principes définis dans la « politique d'engagement et de vote » afin d'agir au mieux des intérêts économiques des clients, via la prise en compte d'une grille d'analyse des grands thèmes structurants d'AG (équilibre des pouvoirs, répartition de la valeur, transparence de l'information, structure financière).

## CAS DANS LESQUELS SOFIDY N'AURAIT PAS RESPECTÉ SA POLITIQUE DE VOTE

L'intérêt à long terme des porteurs est systématiquement privilégié et SOFIDY respecte les principes édictés dans sa politique de vote 2019 ainsi que dans la politique d'engagement et de vote publiée sur son site internet.

## GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

SOFIDY est une société de gestion indépendante. Elle dispose d'une autonomie dans la stratégie financière et commerciale de ses 2 fonds OPCVM gérés.

Par ailleurs, SOFIDY dispose d'une charte déontologique qui régit les opérations pour compte propre effectuées par ses collaborateurs identifiés comme sensibles. Un registre et une cartographie des conflits d'intérêts sont également tenus. SOFIDY a également mis en place une procédure pour prévenir, identifier et gérer les conflits d'intérêts potentiels.

Les 2 OPCVM concernés n'ont pas rencontré en 2019 de situation de conflit d'intérêts et ont bien respecté les principes fixés dans son document « Politique d'engagement et de vote ».

## DÉPÔT DE RÉOLUTION

Les 2 fonds gérés par SOFIDY n'ont déposé aucun projet de résolution au cours de l'année 2019.

## MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

Le présent rapport d'exercice des droits de vote 2019 est publié sur le site internet de SOFIDY et tenu à la disposition de l'AMF.

Par volonté de transparence, SOFIDY tient également à disposition des clients investisseurs qui fourniraient un justificatif de la détention des parts dans un fonds SOFIDY, et sur simple demande, un détail de votes émis. Seuls les votes aux résolutions relatives à ce fonds lui seront communiqués.

La demande peut être adressée par courrier à l'adresse suivante :

**SOFIDY**  
303 Square des Champs Élysées  
Évry Courcouronnes  
91026 Évry Cedex